PRSE2
Languedoc-Roussillon

Action 11

Améliorer la qualité sanitaire de l'eau potable

Enjeux et objectifs

La fourniture d'une eau de bonne qualité aux usagers demeure pour les pouvoirs publics une préoccupation permanente.
Malgré les améliorations sensibles apportées à la qualité de l'eau distribuée et attestées par les bilans réguliers réalisés par l'ARS, des efforts importants restent néanmoins à accomplir, notamment dans les petites communes rurales pour assurer la protection sanitaire des installations et la désinfection de l'eau.
Cette action vise à diminuer les non-conformités sur l'ensemble des réseaux de distribution de la région en pointant et priorisant les situations à corriger. Elle vise aussi à améliorer l'accès du public à l'information sur la qualité de l'eau distribuée.

Actions réalisées ou en cours

- **Etat des lieux des situations de non-conformités des eaux distribuées**
- **Evaluation des risques sanitaires par paramètre et priorisation des actions à engager**
- **Définition de critères de restrictions et de recommandations d'usage de l'eau permanentes**
- **Mises en demeure administratives des collectivités concernées**
- **Diffusion de ces priorités sanitaires aux partenaires financiers (Conseil général, Agence de l'eau…)**
- **Amélioration de la diffusion vers les consommateurs des informations relatives à la qualité des eaux distribuées transmises annuellement**

Résultats

- **Etablissement d'une liste des restrictions et recommandations d'usages de l'eau distribuée pour les consommateurs**
- **Représentation cartographique des unités de distribution en situation de restrictions ou de recommandations d'usage de l'eau permanentes**
- **Diffusion de ces informations aux usagers :**
  - **Sur le site internet de l'ARS Languedoc-Roussillon de la carte et des infofactures :**
    http://www.ars.languedocroussillon.sante.fr
  - **Information des médias par un point presse**
- **mise en place de traitement par les collectivités concernées par les restrictions d'usage**

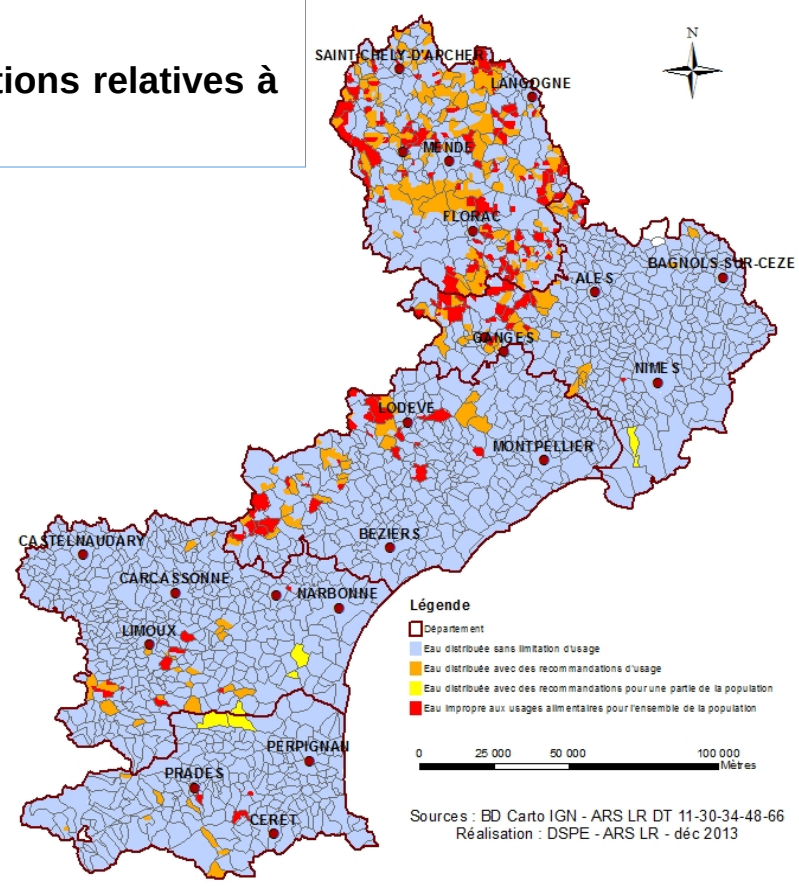

Conclusions

Améliorer la qualité de l'eau nécessite la mobilisation des collectivités locales et quelques investissements pour traiter l'eau et protéger les captages : les priorités sanitaires ont conduit à mettre en place des restrictions d'usage sur des collectivités souvent de petite taille, démunies en traitement efficace de désinfection ou de traitement de l'arsenic

Perspectives

- **Assurer la pérennité de la maintenance des installations sur les petites collectivités**
- **Inciter les collectivités à se regrouper pour gérer leurs installations et mutualiser les moyens techniques**